

Saint-Just-Malmont, le 14 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter, afin de vous faire parvenir les modalités de participation à notre Marché de Noël, qui aura lieu le :

dimanche 12 décembre 2021 de 9h00 à 18h00

dans les locaux de la Mairie de Saint-Just-Malmont

Trois mètres linéaires seront mis à disposition de chaque exposant, et ce, gratuitement pour les commerçants et

associations de Saint-Just-Malmont.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous renvoyer votre inscription en mairie de Saint-Just-Malmont, avant

le 01 novembre 2021. Du matériel sera mis à votre disposition gratuitement tel que : table – chaise – grille.

Veuillez bien vous munir de rallonges électriques, si besoin est.

D'autre part, veuillez trouver ci-joint, le règlement du Marché de Noël à nous retourner, signé.

Comme l'an dernier, les auteurs et écrivains seront disposés au milieu des autres exposants.

.

Vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos

sincères salutations.

Odile PRADIER

Adjointe aux Fêtes et Animations



Je soussigné(e)participera au Marché de Noël
Adresse :
Tél. :
Spécialité (s) :
Electricité souhaitée :
Remarque(s) :
Nombre de table : / nombre de chaise : / nombre de grille :
le

COUPON-INSCRIPTION PARTICIPATION AU MARCHÉ DE NOËL du 12 décembre 2021

RÉGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL DE SAINT-JUST-MALMONT

1. Descriptif de la manifestation :

■ Situation géographique : Nord-Est de la Haute-Loire

En venant de Saint-Etienne : sur la RN 88 sortie n°31, suivre direction Saint-Just-Malmont

En venant du Puy-en-Velay : sur la RN 88 sortie Saint-Ferréol-d'Auroure, suivre direction Saint-Just-Malmont

Situation dans la commune de Saint-Just-Malmont :

Salle polyvalente, salle des expositions et salles du restaurant scolaire, situées dans le centre bourg.

2. Date et horaires :

- Ouverture au public : de 9h00 à 18h00
- Les exposants pourront installer leur stand de 7h30 à 9h00
- Les exposants devront impérativement rester jusqu'à 18h00

3. Emplacement:

- Emplacement nu de 3 mètres linéaires : forfait de 11,20 € et 6,60 € par mètre supplémentaire
- Chaque emplacement est prévu pour un seul et unique exposant
- L'exposant prévoira sa décoration personnelle, rallonges électriques, prises multiples.
- Possibilité de prêts de tables et de grilles (2 grilles maximum par exposant) pour les exposants qui n'auraient pas de matériel suffisant (le signaler sur le coupon réponse)
- Les exposants seront placés par les organisateurs et devront respecter l'emplacement initialement prévu.

4. Inscription:

- L'inscription sera validée par un accusé de réception de nos services. Cet accusé indiquera la salle dans laquelle vous devrez vous installer, et sera obligatoirement présenté lors de votre arrivée sur le site.
- Les frais d'inscription ne pourront être remboursés en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.
- Les exposants professionnels ou amateurs « producteurs » pourront participer à ce Marché de Noël

Règlement « Lu et approuvé » par :		
NOM – Prénom :		
Adresse :		
Le, à	Signature :	